

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## **Conditions générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **Pharmacie :**

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **Radiologie et Biologie :**

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **Optique :**

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **Rééducation :**

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **Dentaire :**

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## **Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation     | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Reise en charge | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Info statut     | : adhesion@mupras.com |

à l'égard du traitement des données



## **Déclaration de Maladie**

N° M21- 042445

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### **Cadre réservé à l'adhérent (e)**

Matricule : 1041 Société : ANZ362

Actif  Pensionné(e)  Autre:

Nom & Prénom : NABRYA AT LHA

Date de naissance : 21/01/1952

Adresse : QULFA - CASA

Tél : 0661088589 Total des frais engagés 100 + 48,50 + 80 + 57,70 Dhs

+ 53 DH

### **Cadre réservé au Médecin**

*Dr. Maâzouz Keltoum  
Spécialiste en Gastroentérologie  
et oncologie digestive  
134, Bd. Bir Hakeim, Casablanca et Rue Ahmed Eljeanai  
Téléphone : 09.11.60.777  
Email : 09.11.60.777*

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28 MARS 2022

Nom et prénom du malade : NABRYA AT LHA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Colopathie fonctionnelle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) : \_\_\_\_\_

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 MARS 2022	DS			<i>Dr. Maâtouz Keltoum Spécialiste en Gastroentérologie et oncologie digestive 134, Bd Bir Anzaane et Rue Ahmed Djamaa Immeuble Aya, 1er étage, Appart N°3 - 1010 Tunisie Tel: 05 22 99 47 30 - INPL: 09.11.00.77</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournissoir	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Massira Hassania Dr.Laila HAOUIZIR Lot Massira Hassania Rue 6 - Duffa Casablanca - TEL: 05 22 89 51	28/03/2022	239.40

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

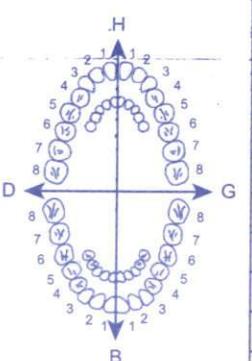
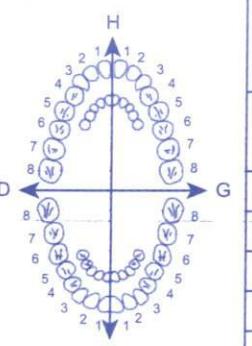
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>				<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>
				H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 G 00000000 00000000 B 35533411 11433553
				<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
				<b>MONTANTS DES SOINS</b>
				<input type="text"/>
				<b>DATE DU DEVIS</b>
				<input type="text"/>
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b>
				<input type="text"/>



28/03/2022



NAD Rey

PER: 09 2024  
LOT: 21E011

RELAXOL 500MG/2MG

CP B20

P.P.V : 53DH10

Barcode: 6 118000 060833

53,10

1) Relaxo

48,50

2) Tiberal 500

57,80

3) purgalo +

80,00

16x20

4) Delni lot 2

229,40

16x30

Pharmacie Massira Hassania  
Dr. Laila HAOZIR  
Lot Massira Hassania Rue 6 -Oulfa  
Casablanca - Tél: 05 22 89 57 77

UT. AV.:	1	2	3	P.P.V			
LOT N°:	1	2	8	6	4	6	7

Pdt 5 jrs

Pdt 3 jrs

Pdt 10mg

Dr. Nadia et son équipe

Spécialiste en dermatologie

134, Bd. El Aoua  
Imm. Aya, Casablanca - Tél: 05 22 99 42 50 - 05 22 99 42 51